

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 5 AVRIL 2022**Présents :**

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Maxence CALAIS, Olivier BRAULT, Benjamin HUE, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Gérard TAPIN, Edouard DANGUY

Absents excusés : Karine LEROY, Léonard GAILLARDON qui a donné procuration à Anne HÉBERT, Delphine ALI BATAILLE qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT, Maryline MARTIN qui a donné procuration à Jérôme SEIGNEURIE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gérard TAPIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2022

BUDGET ANNEXE CONGELATEUR 2022

Délibération n° 2022/04/01

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Congélateur 2022 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - Charges à caractère général	6 980,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	3 480,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
Total dépenses de fonctionnement	7 080,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 000,00
74 - Subventions d'exploitation	1 066,16
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 013,84
Total recettes de fonctionnement	7 080,00

SUBVENTION EQUILIBRE CONGELATEUR 2022

Délibération n° 2022/04/02

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au budget congélateur afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2022.

Pour un montant maximum de 1 070 €.

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022

Délibération n° 2022/04/03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Panneaux Photovoltaïques 2022 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - Charges à caractère général	743,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	100,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	643,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	221,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	3 055,87
Total dépenses réelles	4 024,87
Total dépenses d'ordre	3 003,83
Total dépenses de fonctionnement	7 028,70
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
74 - Subventions d'exploitation	1 767,70
75 - Autres produits de gestion courante	4 011,00
Total recettes réelles	5 778,70
Total recettes d'ordre	1 250,00
Total recettes de fonctionnement	7 028,70

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001 - Déficit d'investissement reporté	593,83
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 160,00
Total dépenses réelles hors opérations	1 753,83
Total dépenses d'ordre	1 250,00
Total dépenses d'investissement	3 003,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
Total recettes d'ordre	3 003,83
Total recettes d'investissement	3 003,83

SUBVENTION EQUILIBRE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022

Délibération n° 2022/04/04

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au budget panneaux photovoltaïques afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2022.

Pour un montant maximum de 1 770 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Délibération n° 2022/04/05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2022 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - Charges à caractère général	4 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 400,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 600,00
014 - Atténuations de produits	33,67
65 - Autres charges de gestion courante	603,00
67 - Charges exceptionnelles	25 030,00
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	310,00
022 - Dépenses imprévues	390,00
Total dépenses réelles	30 866,67
Total dépenses d'ordre	15 248,00
Total dépenses de fonctionnement	46 114,67
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	15 610,00
74 - Subventions d'exploitation	6 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	12 412,67
Total recettes réelles	34 022,67
Total recettes d'ordre	12 092,00
Total recettes de fonctionnement	46 114,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00
21 - Immobilisations corporelles	10 811,33
Total dépenses réelles hors opérations	18 811,33
Total dépenses d'ordre	12 092,00
Total dépenses d'investissement	30 903,33
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001 - Excédent d'investissement reporté	15 655,33
Total recettes réelles hors opérations	15 655,33
Total recettes d'ordre	15 248,00
Total recettes d'investissement	30 903,33

SUBVENTION EQUILIBRE SERVICE ASSAINISSEMENT 2022

Délibération n° 2022/04/06

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au service assainissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2022.

Son montant sera déterminé selon la différence entre le total des dépenses et les différentes recettes perçues.

BUDGET COMMUNE 2022

Délibération n° 2022/04/07

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la Commune 2022 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - Charges à caractère général	234 540,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	86 300,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	108 600,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 740,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 900,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	183 680,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 680,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	177 000,00
014 - Atténuations de produits	21 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	107 854,00
66 - Charges financières	20 600,00
67 - Charges exceptionnelles	1 210,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	3 100,00
022 - Dépenses imprévues	28 482,20
Total dépenses réelles	600 566,20
Total dépenses d'ordre	26 500,00
Total dépenses de fonctionnement	627 066,20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 290,00
73 - Impôts et taxes	277 943,00
74 - Dotations, subventions et participations	212 386,00
75 - Autres produits de gestion courante	73 000,00
76 - Produits financiers	5,00
77 - Produits exceptionnels	100,00
013 - Atténuations de charges	11 500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 842,20
Total recettes réelles	627 066,20
Total recettes de fonctionnement	627 066,20
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001 - Déficit d'investissement reporté	228 299,38
020 - Dépenses imprévues	13 491,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	84 500,00
Total dépenses réelles hors opérations	326 290,38
105 - MOBILIER MATERIEL SALLE DES FÊTES	3 000,00
107 - COMMERCE BATIMENT COUSIN	150 000,00
110 - ACHATS TERRAINS	25 000,00
41 - MATERIEL ET MOBILIER DIVERS	4 000,00
55 - AMENAGEMENT DU BOURG	3 000,00
78 - TRAVAUX A L'EGLISE	3 000,00
80 - TRAVAUX DE VOIRIE	27 500,00
92 - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE	3 000,00
97 - BOULANGERIE	10 500,00
98 - TRAVAUX MAISON DES MARAIS	6 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	235 000,00
Total dépenses d'investissement	561 290,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	261 790,38
16 - Emprunts et dettes assimilés	141 000,00
Total recettes réelles hors opérations	402 790,38
107 - COMMERCE BATIMENT COUSIN	132 000,00
Total recettes opérations d'invest.	132 000,00
Total recettes d'ordre	26 500,00
Total recettes d'investissement	561 290,38

SUBVENTION CCAS 2022

Délibération n° 2022/04/08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement au Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention de 900€ pour l'année 2022.

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2022/04/09

VU -l'article L 2321-2-27 et 28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les dépenses d'amortissement pour les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas obligatoires, sauf pour les subventions d'équipement versées (au compte 204),

- l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les durées d'amortissement de ces subventions sur une durée maximale de :

- - cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises,
- - quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- - trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la durée d'amortissement de 5 ans pour le matériel cédé à titre gratuit au syndicat des affaires scolaires.

DECIDE la durée d'amortissement de 10 ans pour des installations cédées à titre gratuit au syndicat des affaires scolaires.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Délibération n° 2022/04/10

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la redevance assainissement pour l'année 2022 à 2.05€ HT le m3 d'eaux usées (consommation d'eau fournie par la SAUR), soit une augmentation par rapport à l'année 2021 de 2.5%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient l'abonnement annuel de 18.18€ HT soit 20€ TTC.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Délibération n° 2022/04/11

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition communaux pour l'année 2022 à savoir :

Taxe foncier bâti 36.61%

Taxe foncier non bâti 39.59%

AVENANT 2 REVERSEMENT TFPB

Délibération n° 2022/04/12

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SIATR d'établir un avenant à la convention de reversement de la taxe locale d'équipement, de la taxe d'aménagement, de la contribution économique territoriale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et du prix de vente de terrains.

Pour rappel :

Une convention de reversement de la taxe locale d'équipement, de la taxe d'aménagement, de la contribution économique territoriale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et du prix de vente de terrains a été signée le 04 novembre 2014.

Qu'un avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe locale d'équipement, de la taxe d'aménagement, de la contribution économique territoriale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et du prix de vente de terrains a été signée le 26 octobre 2018.

Que la loi de finances 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Que les communes de Marchésieux et Saint-Martin d'Aubigny continueront de reverser au SIATR la part de la taxe foncière propriété bâtie correspondant au taux de 2020 de la part communale, il y a lieu de modifier le paragraphe taxe foncière propriété bâtie (TFPB) de la manière suivante :

TAXE FONCIER PROPRIETE BÂTIE (TFPB)

La commune de Marchésieux s'engage à reverser au SIATR le montant correspondant au taux communal de 2020 multiplié par la base concernant le secteur A.

Les cotisations seront lissées jusqu'en 2026.

Cette modification s'applique à partir des reversements au titre de l'année 2021 et années suivantes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

DEVIS EPARAGE

Délibération n° 2022/04/13

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LEMENAND pour l'épavage des routes et chemins communaux pour 2022 d'un montant de 16 865.72€TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

PRIX DE CESSION MAISON DE LA BASCULE

Délibération n° 2022/04/14

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une estimation de prix de vente pour les maisons de la Bascule. Soit 90 000€ net vendeur pour la plus petite et 102 000€ net vendeur pour la plus grande.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame le Maire à faire les démarches auprès des locataires actuelles.

MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR EVS

Délibération n° 2022/04/15

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été proposé à l'association familles rurales d'installer le bureau de l'animatrice pour l'EVS dans la salle des jeunes au-dessus de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise l'animatrice EVS à installer sa permanence d'accueil public dans la salle des jeunes.

PROJET ACCUEIL ESTHETICIENNE

Délibération n° 2022/04/16

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'installation du salon de l'esthéticienne dans l'extrémité du bâtiment cousin (après quelques travaux).

De la proposition d'un bail précaire de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2022 (au plus tôt) d'un montant mensuel de 350€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition, demande à établir des devis pour le changement des fenêtres et portes, les travaux de peintures, pose de revêtement de sol et quelques travaux de plomberie.

DEMANDE SUBVENTION PERIERS CYCLISME

Délibération n° 2022/04/17

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de Periers Cyclisme pour l'organisation de la finale de la Coupe de la Manche des écoles de vélo qui se tiendra à Marchésieux le samedi 25 juin 2022.

Un montant d'aide de 500€ et la mise à disposition d'une salle pour les arbitres sont sollicités.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser à Periers Cyclisme une subvention de 500€ pour l'organisation de la finale et de mettre à disposition une salle de la mairie pour les arbitres.

DON UKRAINE

Délibération n° 2022/04/18

Lors de la réunion du 8 mars 2022 le Conseil Municipal à l'unanimité souhaitait faire don de 1 000€ pour l'aide aux victimes de la guerre en UKRAINE.

Il y a lieu de déterminer l'organisme auprès duquel verser ce don.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser ce don de 1 000€ à la Croix Rouge et autorise Madame le Maire à effectuer ce versement.

RETOUR DES COMMISSIONS

Travaux à la maison des marais, le nettoyage extérieur a été effectué ainsi que la mise en lumière de la façade et la remise en état de l'électricité dans la salle principale.

Travaux cimetière, les emplacements à récupérer par la commune ont été marqués à la peinture.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Convention COCM plateforme décl'Loc CERFA (téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée)
- Précision d'équipement téléphones portables avec mode appel sécurité pour les agents techniques
- Des diagnostics énergétiques complets des bâtiments communaux vont être établis par des prestataires dans le cadre des opérations Merisier et Sequoia.
- L'adressage progresse rapidement
- Programme St Manvieu.
- Elections présidentielles :
- 1^{er} tour le 10 avril : assesseurs Léonard GAILLARDON, Sabrina POISSON et Nicole JOUIN, président de bureau Roland LEPUISSANT
- 2^{ème} tour le 24 avril : assesseurs Edouard DANGUY, Olivier BRAULT, Delphine ALI BATAILLE (1/2 journée), Karine LEROY (1/2 journée), présidente de bureau Anne HÉBERT
- Elections législatives :
- 1^{er} tour le 12 juin : assesseurs Gérard TAPIN, Benjamin HUE, Maryline MARTIN, président de bureau Sylvain LHOTELLIER
- 2^{ème} tour le 19 juin : Jérôme SEIGNEURIE, Maxence CALAIS, Nicole JOUIN président de bureau Roland LEPUISSANT.
- Prochain Conseil Municipal le 17 mai 2022.

VU, pour être affiché le 11 avril 2022 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.